

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU  
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5  
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

**PROCES-VERBAL N° LYC-08-1921 L**

et 1 annexe de 3 pages

**MATERIAU présenté par :** LP TENT  
Z.A. DES CHAPITEAUX  
38540 GRENAY

**MARQUE COMMERCIALE :** LP TENT 380/M2

**DESCRIPTION SOMMAIRE :** Tissu polyester enduit sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse.  
Masse surfacique nominale : 380 g/m<sup>2</sup>  
Epaisseur nominale : 0,4 mm  
Coloris : divers

**RAPPORT D'ESSAI :** N° LYC-08-1921 du 9 mai 2008

**NATURE DES ESSAIS :** Brûleur électrique

**CLASSEMENT :** **M 2**

**DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 9 mai 2008

Directeur ou son représentant  
Jacques - Hervé LEVY



ACCREDITATION  
N° 1-0101\*  
PORTÉE  
COMMUNIQUÉE  
SUR DEMANDE